VILLE DE
LA VERRIÈRE

Demande de macaron résident



À La Verrière, le stationnement est totalement gratuit sur l'ensemble de la ville, mais règlementé sur les « Zones bleues »

Mode d'emploi des bonnes pratiques pour vous garer en toute sérénité !

Malgré l'ouverture du parking relais de la gare de La Verrière le 24 août dernier, beaucoup d'usagers du train stationnent sur les Zones Bleues autour de la gare : cela empêche les habitants de se garer près de chez eux et les clients des commerçants de faire leurs courses.

La commune de La Verrière a la chance d'avoir de **nombreuses lignes de bus** qui permettent notamment à ses habitants de se rendre à la gare sans utiliser leur voiture.

Par ailleurs, Saint-Quentin-en-Yvelines propose depuis mai 2021 des **trottinettes électriques en libre-service** afin d'étendre son offre de transports et de renforcer les mobilités vertes et durables.

Au total, les 12 communes de l'agglomération bénéficient d'un réseau de plus de 1 500 trottinettes !

Si vous habitez ou travaillez à Orly Parc :

Vous faites partie des Verriérois qui doivent demander GRATUITEMENT un macaron de stationnement afin de vous garer sur les Zones Bleues sans risquer une contravention :

- Remplir le formulaire présent dans l'onglet "*Documents*"

- Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois

- Fournir la copie de la carte grise de votre véhicule

Si vous stationnez plus de 2 heures :

Il faut vous garer en dehors des Zones Bleues ou utiliser le parking relais de la gare de La Verrière : ce tout nouveau parking aérien, d'une capacité de 900 places a été conçu pour sécuriser votre stationnement.

Pour les détenteur d'un pass navigo annuel, **l'abonnement est gratuit**!

Plus de renseignements : www.effia.com

Si vous stationnez moins de 2 heures :

Pensez au disque car le stationnement est limité à 2h en Zone Bleue !

La ville de La Verrière vous offre un disque de stationnement, à venir récupérer GRATUITEMENT à l'accueil de la Mairie ou à la Police Municipale, sur présentation d'un justificatif de domicile.

ATTENTION !

Le parking de l'Intermarché est situé en Zone Bleue : le stationnement y est donc limité à 2h !

En Zone Bleue, le stationnement est limité à 2H (hors résidents)

3 solutions pour éviter de vous faire verbaliser :

- **Vous êtes résident** : vous devez demander GRATUITEMENT un macaron

- **Vous stationnez moins de 2 heures** : vous devez apposer un disque de stationnement, à récupérer GRATUITEMENT

- **Vous stationnez plus de 2 heures** : vous devez vous garer en dehors de la Zone Bleue ou utiliser le nouveau parking de la gare

Documents

Formulaire de demande de macaron résident
stationnement-macarons-et-zone-bleue-la-verriere.pdf

Mairie

01 30 13 76 00

affaires.generales@mairie-laverriere.fr

Police municipale

01 77 04 88 61

police.municipale@mairie-laverriere.fr